

Postulat pour une ville inclusive

Adressé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains

« Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle ».

Cette affirmation vous paraît d'un autre temps ? Elle l'est, puisqu'on la trouve exposée dans la grammaire générale du grammairien Nicolas Beauzée qui date de 1767. Une époque où les règles d'accord entre le masculin et le féminin – règles qui nous semblent aujourd'hui si immuables – étaient pourtant fortement débattues. Dans les faits, jusque-là, le masculin ne l'emportait pas toujours sur le féminin. Dire « ces hommes et ces femmes sont belles » était grammaticalement tout à fait correct et admis. Et des noms tels qu'autrice, médecine (pour décrire la femme exerçant la médecine), capitainesse ou mairesse faisaient partie du langage ordinaire. Ce n'est qu'à la fin du 18^{ème} et au début du 19^{ème} siècle que l'idéologie de la « suprématie du mâle sur la femelle » a fini par s'établir dans notre langue pour s'y installer jusqu'à aujourd'hui. L'affirmation de Nicolas de Beauzée vient donc bien d'un autre temps, elle imprègne pourtant aujourd'hui encore notre parler quotidien.

Au-delà de son caractère méprisant pour la gent féminine, cette **habitude langagière** n'est pas sans conséquence. Comme l'ont montré de très nombreuses études, elle impacte de manière profonde et souvent totalement inconsciente la représentation que nous nous faisons des rôles et fonctions au sein de la société[1].

Ce n'est donc pas sans raison qu'en 2019, l'Académie française[2] a reconnu l'importance de « la féminisation des noms de métiers et fonctions ». Avant cela, en 2004, plus près de nous, l'Etat de Vaud édictait une directive pour la « rédaction égalitaire » s'appliquant « à toute la correspondance et à tous les documents publiés par l'Etat, les services, établissements ou institutions dépendant de l'Etat, quel que soit le support utilisé »[3].

Et ce qui vaut pour la langue vaut également pour de nombreux autres domaines de notre vie sociale.

Une étude réalisée par la ville de Genève en 2016[4] révélait par exemple que « 70% des ressources allouées aux activités sportives subventionnées [étaient] utilisées pas les hommes ». Et ce qui vaut dans le sport vaut également à l'école. « Dans les cours de récréation les filles sont invisibilisées »[5] - tel est le constat de la géographe Edith Marujouls : l'aménagement des espaces et des infrastructures scolaires place trop souvent en son centre les activités des garçons, laissant les filles jouer en périphérie. Ainsi donc, comme le relève le géographe Yves Raibaud, « **l'aménagement des villes construit l'inégalité** »[6]. Il y a donc également matière à réfléchir à la place laissée à chacune et chacun au coeur de nos infrastructures et de l'espace public.

Yverdon s'y est d'ailleurs mise. En septembre 2018, notre conseil renvoyait à la Municipalité le postulat de la conseillère Mme Ribeaud-Eddahbi « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain », marquant ainsi un premier pas vers une infrastructure plus égalitaire[7]. Je me réjouis d'ailleurs beaucoup de voir le fruit de cette démarche. Autre signe réjouissant, le réaménagement de la cour du collège de Fontenay [8]. Les enfants -filles et garçons- ont pu avec leurs enseignantes et enseignants contribuer au travers d'une démarche participatives à dessiner l'espace de la cour de récréation afin qu'elle puisse répondre aux besoins et attentes de chacune et de chacun.

Il reste encore du travail, pour systématiser ces démarches et inclure dans les réflexions sur l'aménagement urbain les personnes transgenres, qui sont, elles également, touchées de plein fouet par les inégalités de genre. Le principal exemple qui me vient à l'esprit dans ce domaine-là est celui des vestiaires et des WC publics. Je me souviens de cette connaissance transgenre me parlant des regards de biais qu'elle perçoit lorsqu'elle entre dans des toilettes ou des vestiaires genrés et m'expliquant s'être vue invitée à utiliser les WC pour les personnes à mobilité réduite alors qu'elle souhaitait se changer dans une piscine publique[9].

Enfin, les **procédures organisationnelles et administratives** d'aujourd'hui portent également trop souvent les marques d'une société pensée essentiellement par des hommes et pour des hommes. Ainsi, on le sait, malgré une égalité devant la loi, nos systèmes de rémunérations salariales sont encore loin d'être égalitaires. Et ce n'est pas tout, mise au concours de postes, adressage de courrier à la population, personnes invitées à prendre la parole en public lors de conférences, etc. sont autant de lieux susceptibles de signifier et de renforcer des inégalités de genre. Ainsi, aujourd'hui en 2020 à Yverdon, les courriers envoyés aux ménages yverdonnois, comme par exemple l'invitation à l'accueil des nouvelles habitantes et des nouveaux habitants, sont couramment adressés exclusivement aux mâles de la famille et par là il faut comprendre, je cite, « aux chefs de famille », et lorsqu'un homme déménage, que cela soit pour faire sa vie ailleurs ou pour entrer en EMS, on part visiblement du principe que son épouse le suit automatiquement. Cette dernière ne reçoit plus alors qu'une partie de son courrier et se retrouve même à l'occasion momentanément dépouillée de son droit de vote. J'ai personnellement été confrontée à ce type de situation à plusieurs reprises et un bref sondage dans mon entourage m'a permis de constater que je n'étais pas un cas isolé.

Au vu de ce qui précède, je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'effectuer un état des lieux des différents domaines relevant de son administration (ressources humaines, communication, bâtiments, etc.) en termes d'égalité de genre afin de mettre en évidence leurs potentiels d'amélioration en matière d'inclusion et de proposer des mesures concrètes en la matière.

Céline Ehrwein, le 11 décembre 2020